



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du jeudi 30 mars 2023

DÉLIBÉRATION N°23-19

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Conseil Régional Grand Est (2 présents et 2 pouvoirs) :

Pascale GAILLOT (Région Grand Est), Guillaume MARÉCHAL.

*Bertrand GRANDHOMME donne pouvoir à Guillaume MARECHAL.
Bruno NORTH donne pouvoir à Pascale GAILLOT*

Conseil Départemental des Ardennes (2 présents et 1 pouvoir) :

Brice FAUVARQUE, Else JOSEPH.

Mathieu SONNET donne pouvoir à Brice FAUVARQUE.

Communes (32 présents et 16 pouvoirs) :

Claudine DUBREUIL (Aouste), Christiane HENON (Arreux), Cyrille DUCAT (Aubigny-les-Pothées), Jean-Yves CHEVANNE (Auge), François BRETON (Bossus-les-Rumigny), Nicolas PENE (Chilly), Sylvain NOIR (Cliron), Anne-Sophie LARDENNOIS (Estrebay), Jean-Louis SWARTVAGHER (Etalle), Romain BOURDON (Eteignières), Jean-Marc LEVENT (Fromelennes), Joseph MUCCILLI (Fumay), Valérie DUNEME (Girondelle), Dominique HAMAIDE (Givet), Olivier DUCHATEAU (Ham-sur-Meuse), Jean-Claude CHRISMENT (Harcy), Thierry PASQUIER (Hierges), Daniel GREGOIRE (Laval-Morency), Daniel RHUL (L'Echelle), Denis DISY (Les Hautes-Rivières), Jean-Louis MILHAU (Liart), Bernard BŒUF (Montigny-sur-Meuse), Antoine HUBERT (Murtin-et-Bogny), Mathilde AUBERTIN (Remilly-les-Pothées), Annie JACQUET (Renwez), Denis BINET (Rocroi), Philippe CANOT (Sécheval), Jean PIRE (Taillette), Christophe FAUQUET (Thilay), Luc LALLOUETTE (Tournavaux), Alexandra MARQUIGNY (Vaux-Villaine), Frédéric DENIS (Vireux-Molhain).

Richard CHRISMENT (Anchamps) donne pouvoir à Jean-Claude CHRISMENT (Harcy), Grégory HUET (Antheny) donne pouvoir à Antoine HUBERT (Murtin-Bogny), Caroline ESSER (Blombay) donne pouvoir à Jean-yves CHEVANNE (Auge), Adeline GRULET (Brognon) donne pouvoir à François BRETON (Bossus-les-Rumigny), Corinne COSENZA (Deville) donne pouvoir à Frédéric DENIS (Vireux-Molhain), Valérie D'AMARIO (Fépin) donne pouvoir à Bernard BŒUF (Montigny-sur-Meuse), Philippe CHAMPION (Hannappes) donne pouvoir à Daniel RHUL

(L'Echelle), Philippe CLAUDE (Haudrecy) donne pouvoir à Philippe CANOT (Sécheval), Alain MOUS (Haulmé) donne pouvoir à Luc LALLOUETTE (Tournavaux), Jean-Claude GRAVIER (Haybes) donne pouvoir à Dominique HAMAIDE (Givet), Frédéric MONTANINI (Laifour) donne pouvoir à Olivier DUCHATEAU (Ham-sur-Meuse), Catherine HODY (Marby) donne pouvoir à Jean-Louis SWARTVAGHER (Etalle), Bernard CARBONNEAUX (Maubert-Fontaine) donne pouvoir à Jean-Louis MILHAU (Liart), Florence MIDOUX (Rouvroy-sur-Audry) donne pouvoir à Jean PIRE (Taillette), Maryse COUCKE (Sévigny-la-Forêt) donne pouvoir à Denis BINET (Rocroi), Corinne BOCQUET (Tournes) donne pouvoir à Annie JACQUET (Renwez),

EPCI (2 présents et 1 pouvoir) :

Jean-Pol DEVRESSE (CC Ardenne Rives de Meuse), Ines DE MONTGON (CA Ardenne Métropole).

Miguel LEROY (CC Ardennes Thiérache) donne pouvoir à Jean-Pol DEVRESSE (CC Ardenne Rives de Meuse).

Assistaient également :

Patrick MAIRE (Association Les Amis du Parc), Stéphane BROSTEAUX (Chambre d'agriculture des Ardennes), Hubert PERIGNON (Conseil Scientifique du PNR), Emmanuel FRISON (Direction Départementale des Ardennes), Céline DAVRIL-BAVOIS (Parc naturel régional des Ardennes), Sophie JACQUES (Parc naturel régional des Ardennes), Sandy NOEL (Parc naturel régional des Ardennes), Nolwenn VANPOUILLE (Parc naturel régional des Ardennes), Charlène ZANKOC (Parc naturel régional des Ardennes), Louis BRUNOIS (Parc naturel régional des Ardennes), Pauline PEREIRA (Parc naturel régional des Ardennes).

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Virginie RODRIGUES DE OLIVEIRA (Région Grand Est), Pierre CORDIER (Conseil départemental des Ardennes), Noël BOURGEOIS (Conseil départemental des Ardennes), Michel NORMAND (Conseil départemental des Ardennes), Salah CHAOUCHI (Ville-Porte Charleville-Mézières), Régis DEPAIX (CC Vallées et Plateau d'Ardenne), Francisco BANCALERO (Aubrives), Mathias POYET (Auvillers-les-Forges), Hervé PICHON (Blanchefosse-et-Bay), Eric COMPERO (Bogny-sur-Meuse), Laurent WEYTENS (Bourg-Fidèle), Murielle BARA (Cernion), Cyril ROUY (Champlin), Hervé FRANCOTTE (Charnois), Jérémy SIMON (Chooz), Jean-Paul PILAETE (Flaignes-Havys), Laurent MARTIN (Fligny), Fabrice JOUNIAUX (Foisches), Romuald COCU (Gespunsart), André LIEBAUX (Gué d'Hossus), Jérôme TISSOUX (Ham-les-Moines), Sylvie GUIOT (Hargnies), Chantal ROMAN (Joigny-sur-Meuse), David WALLERAND (La Férée), Virginie LEMAIRE (La Neuville-aux-Joutes), Xavier POLLET (Landrichamps), Sandrine DAPREMONT (Le Chatelet-sur-Sormonne), Brigitte CLADEL (Le Frety), Cindy GILLES (Lépron-les-Vallées), Elisabeth BONILLO (Les Mazures), Anne TOURY (Logny-Bogny), Olivier PION (Lonny), Rébecca BETSCOUN (Marlemont), François MARELLE (Montcornet), Jean-Pierre FRITSCH (Monthermé), Allan BOUCHEZ (Neufmanil), Thierry GILBERT (Neuville-les-Beaulieu), Jean-Pol LIBOTTE (Nouzonville), Soline BAUDIER (Prez), Joël BOUCHER (Rancennes), Jeanne-Marie VERBAUWHEDE (Regniowez), Daniel DURBECQ (Revin), Yannick ROSSATO (Rimogne), Damiens MIGNEAUX (Rumigny), Pascal BILLARD (Saint-Marcel), Elio DE ALMEIDA (Signy-le-Petit), Patrice RABIN (Sormonne), Gérard MACE (Tarzy), Aurélien LOR (Tremblois-les-Rocrois), Fabrice GOFFETTE (Vireux-Wallerand).

107 Titulaires en exercice	5 conseillers régionaux 5 conseillers départementaux 1 délégué de la ville-porte 92 délégués des communes 4 délégués des EPCI
58 Membres présents ou représentés	4 conseillers régionaux 3 conseillers départementaux 0 délégué de la ville-porte 48 délégués des communes 3 délégués des EPCI
49 Absents excusés non représentés	1 conseiller régional 2 conseillers départementaux 1 délégué de la ville-porte 44 délégués des communes 1 délégué des EPCI

▪ **Exposé du dossier de séance :**

Dépenses de fonctionnement

Chap/art.	Libellé	Budget 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	711 149.44 €	948 035.38 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	890 000.00 €	1 012 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	73 770.00 €	74 550.00 €
66	Charges financières	25 000.00 €	3 152.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 600.00 €	-
022	Dépenses imprévues	48 000.00 €	10 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	169 690.38 €	77 688.48 €
042/68	Opérations d'ordre de transferts entre section	99 856.09 €	150 578.72 €
TOTAL		2 020 065.91 €	2 276 004.58 €

Le chapitre 011-Charges à caractères générales correspond :

- aux frais de structure (EDF, eau, assurance, entretien des locaux, chauffage...) qui sont estimés à 229 000 €,
- aux actions 2022 reportées pour environ 93 541 € (principalement les actions en Interparc),
- à l'excédent N-1,
- au programme d'actions 2023 pour environ 306 150 €,

Le programme d'actions est réalisé en fonction **des grands axes stratégiques de la Charte du Parc :**

	Coût action 2023	
	Fonct.	Invest.
Axe 1 : Diversifier l'activité économique en valorisant durablement les ressources du territoire	60 450 €	133 000 €
1ère orientation : Valoriser de manière durable les ressources du territoire	49 700 €	133 000 €
2ème orientation : Faire du tourisme un nouvel axe de développement économique	10 750 €	0 €
Axe 2 : Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturels et paysagers et accompagner les mutations environnementales	125 200 €	65 100 €
3ème orientation : Faire apprécier la richesse des milieux naturels	123 000 €	60 100 €
4ème orientation : Préserver et gérer le patrimoine paysager	2 200 €	0 €
5ème orientation : Favoriser une gestion économe des ressources	0 €	5 000 €
Axe 3 : Agir en faveur de l'identité et de la qualité de vie des Ardennes en impulsant des partenariats solidaires	120 500 €	227 700 €
6ème orientation : Conforter la qualité des offres de services et d'habitat	7 000 €	14 200 €
7ème orientation : Animer le territoire et fédérer les publics autour de l'identité locale	81 500 €	83 500 €
8ème orientation : Favoriser les échanges et la coopération entre les acteurs du territoire	32 000 €	130 000 €
9ème orientation : Dynamiser les échanges extérieurs au territoire		

Le détail du programme d'actions 2023 est disponible en annexe 2.

Le chapitre 012-Charges de personnel s'élève à 1 012 000 € pour une équipe de 23 agents et 2 stagiaires d'une durée de 6 mois et 4 mois.

Le chapitre 65-Autres charges de gestion courante comprend : les indemnités versées aux élus pour 36 000 €, les différentes licences (Berger Levrault, Xdemat, Adobe...) pour 14 000 €, la contribution à la Fédération des Parcs 14 050€ et le Programme d'action pour 9 500 €.

Le chapitre 66-Charges financières correspond aux frais liés à la ligne de trésorerie et au prêt à moyen terme.

Recettes de fonctionnement

Chap/art.	Libellé	Budget 2022	BP 2023
70	Produits divers	3 500.00 €	11 500.00 €
74	Cotisations statutaires	627 767.05 €	650 338.00 €
7472	Région	275 500.00 €	300 000.00 €
7473	Département	171 000.00 €	171 000.00 €
74748	Communes	72 558.00 €	71 756.00 €
	Ville porte	7 127.85 €	7 124.00 €
74758	Communauté de communes	101 581.20 €	100 458.00 €
74	Financement des Actions	691 363.56 €	908 880.48 €
74718	Etat	253 832.60 €	189 761.54 €
7472	Région	167 097.00 €	363 902.94 €
74748	Communes	3 000.00 €	-
74758	Autres organismes publics	67 138.00 €	54 226.00 €
7477	Budget communautaire et fonds structurels	136 605.97 €	204 830.00 €
7478	Autres organismes privés	63 690.00 €	96 160.00 €
75	Redevances pour concessions, brevet, marque...	4 950.00 €	5 150.00 €
777	Subventions d'investissement (DAP)	49 899.67 €	103 765.79 €
TOTAL		1 377 480.28 €	1 679 634.27 €
002	Résultat de fonctionnement N-1-Budget annexe	-	1 619.80 €
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté	642 585.63 €	594 750.51 €
Total recettes de fonctionnement		2 020 065.91 €	2 276 004.58 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux cotisations et aux subventions liées au programme d'actions 2023.

En 2023, les cotisations sont réparties de la façon suivante :

- Région Grand Est : 300 000 €,
- Département des Ardennes : 171 000 €,
- Les EPCI : 100 458 €,
- Les communes : 71 756 €,
- La Ville-porte : 7 124 €.

Les subventions pour le PA 2023 s'élèvent à 306 150 € auquel s'ajoute un report 2022 de 82 432 €.

La DREAL verse en 2023, 150 000 € pour l'ingénierie et l'action veille écologique.

Les postes sont subventionnés à hauteur de 41% soit environ 396 858 €.

Dépenses d'investissement

Chap/art.	Libellé	Budget 2022	BP 2023
1641	Emprunt-Remboursement du capital	391 000.00 €	7 881.00 €
20	Immobilisations incorporelles	292 920.00 €	281 063.00 €
204	Subventions d'équipement versées	59 954.80 €	99 871.48 €
21	Immobilisations corporelles	472 709.44 €	268 317.92 €
458112	Opérations pour compte de tiers	5 279.00 €	70 000.00 €
020	Dépenses imprévues	16 000.00 €	-
040	139-Amortissement subventions	49 899.67 €	103 765.79 €
041	21-Opérations patrimoniales	-	8 682.34 €
1322	Annulation de titre sur exercice antérieur	-	15 416.50 €
TOTAL		1 287 762.91 €	854 998.03 €

Les dépenses d'investissement correspondent à 437 800 € pour le Programme d'actions 2023 et le report d'actions 2022 pour environ 163 632 € auquel s'ajoute les restes à réaliser pour 105 554 €. Au 1641, le remboursement du prêt à moyen terme pour 7 881 €.

Les dépenses au 458112 correspondent à l'action Trame verte bleue dont une autorisation de programme a été validée en Comité syndical le 2 février 2023.

Recettes d'investissement

Chap/art.	Libellé	Budget 2022	BP 2023
10222	FCTVA N-2	27 662.37 €	12 741.00 €
13	Subventions d'investissement	735 476.45 €	505 983.47 €
1311	Etat	209 474.14 €	6 338.34 €
1312	Région Grand-Est	190 785.89 €	421 511.74 €
1314	Communes	-	310.00 €
1317	Europe	36 335.27 €	59 623.39 €
13158	EPCI-PNR	-	14 200.00 €
1318	Autres organismes	-	4 000.00 €
1321	Etat	103 420.09 €	-
1322	Région Grand-Est non-transférables	59 779.48 €	-
1323	Conseil Départemental	1 866.00 €	-
13258	Groupement de collectivités	12 000.00 €	-
1327	Europe non-transférables	91 148.94 €	-
1328	Autres-Organismes privés non-transférables	30 666.64 €	-
1641	Prêt à moyen terme Maison du Parc	57 000.00 €	-
458212	Opérations d'investissement	28 299.37 €	64 000.00 €
021	Virement section de fonctionnement	169 690.38 €	77 688.48 €
040	28-Amortissement des immobilisations	99 856.09 €	150 578.72 €
041	2033-Opérations patrimoniales	-	8 682.34 €
Total recettes d'investissement		1 117 984.66 €	819 674.01 €
001	Excédent d'investissement N-1-Budget annexe	-	266,40 €
001	Excédent d'investissement N-1	169 778.25 €	35 057.62 €
TOTAL		1 287 762.91 €	854 998.03 €

Les recettes d'investissement correspondent :

- A 12 741 € de FCTVA,
- Aux restes à réaliser pour 90 257,27 €,
- Aux subventions pour le programme d'actions 2023 pour 288 206 € et aux reports 2022 pour environ 102 900 €,
- à l'action Trame verte bleue (autorisation de programme) au 458212 pour 64 000 €

▪ **Délibération :**

Vu les Orientations Budgétaires présentées lors de sa séance du Comité syndical du 2 février 2023,

Vu le Programme d'actions 2023,

Vu le Compte de gestion 2022,

Vu le Compte administratif 2022,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 dont l'équilibre global est le suivant :

Intitulé	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	2 276 004,58€	854 998.03 €	3 131 002.61 €
Recettes	2 276 004,58 €	854 998.03 €	3 131 002.61 €

Certifié publié le 04/04/2023

Le Président
Guillaume MARECHAL

